



**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Habitat (PLUiH)  
Valant Schéma de COhérence Territoriale**

**4-5-a Notice explicative  
Réseaux Eau Assainissement**

<b>PLU</b> Arrêté	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : <b>27 juin 2019</b> La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine 
<b>PLU</b> Approuvé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : <b>18 juin 2020</b> La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine 

# I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## A - Description de la situation actuelle

### 1 - Ressources

Pour l'alimentation en eau de la Communauté Urbaine, le recours aux eaux souterraines n'étant pas envisageable en raison de la faible potentialité des réservoirs aquifères souterrains, il a été nécessaire de capter les eaux de ruissellement et de créer des réservoirs artificiels.

Pour des raisons historiques chaque bassin a des ressources et un système d'alimentation spécifiques :

- a) zone Nord - (agglomération du Creusot comprenant les communes de : LE CREUSOT - LE BREUIL - MONTCENIS - TORCY - MONTCHANIN - SAINT-EUSEBE - ECUISSES – SAINT LAURENT D'ANDENAY- SAINT SERNIN DU BOIS). La commune de SAINT SERNIN DU BOIS est également alimentée par achat d'eau au SIVOM du Brandon.

Les ressources, qui sont situées en partie **hors territoire communautaire**, comprennent :

- 5 *réservoirs* (La Velle - Saint-Sernin - La Noue, Le Martinet et le Haut-Rançon) pour une capacité totale de stockage de 2 millions de m<sup>3</sup>.
- 5 *captages* sur des ruisseaux (Pont d'Ajoux, Vernes de Lyre, Louvetière, Montmaison et Chevanne) dont le débit limité à 600 m<sup>3</sup>/heure varie de 100 à 600 m<sup>3</sup>/heure en fonction de la période et de la pluviométrie.

Ces ressources disposent de périmètres de protection réglementaires fixés par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2006.

Les eaux sont acheminées gravitairement sur les 2 usines de potabilisation de la Marolle et de la Couronne au CREUSOT par des canalisations d'adduction implantées sur le Domaine Public ou en servitude sur des terrains privés.

Ces ressources, de bonne qualité pour les eaux de ruissellement, sont toutefois en quantité insuffisante en année sèche sans apport de la Sorme.

*Un pompage* d'un débit maximum de 500 m<sup>3</sup>/heure à partir du lac de la Sorme permet de compléter l'approvisionnement sur l'usine de la Couronne par une canalisation de 400 mm entre la Sorme et Montcenis.

Dans l'aire communautaire les canalisations d'adduction et de pompage de la Sorme sont reportées sur les plans des réseaux.

b) Zone Sud - (bassin minier comprenant les communes de Les BIZOTS - BLANZY - SAINT-BERAIN - MONTCEAU - SANVIGNES - St-VALLIER - CIRY LE NOBLE – PERRECY LES FORGES - GENELARD)

Les communes de POUILLOUX et de CIRY LE NOBLE en partie sont alimentées par le Syndicat Intercommunal de l'Arconce.

La commune de GENELARD est alimentée en partie par la commune de Palinges et le Syndicat Intercommunal de l'Arconce

L'alimentation de cette zone se fait en grande majorité à partir de la ressource du lac de la Sorme dont la capacité est de 10 millions de m<sup>3</sup>. Il est situé sur les communes de BLANZY - SAINT-BERAIN - LES BIZOTS - MONTCENIS et CHARMOY (cette dernière commune est située hors territoire communautaire).

La protection de la retenue est assurée actuellement :

- par un périmètre de protection immédiate instauré par arrêté préfectoral du 9 janvier 1975 (les sols appartiennent en toute propriété à la Communauté Urbaine),
- par un périmètre de protection rapprochée de 50 mètres tout autour du lac, instauré par arrêté préfectoral du 9 janvier 1975,
- par un arrêté préfectoral du 28 mars 1996 fixant les programmes d'actions agricoles dans les zones vulnérables qui comprennent le bassin versant du lac de la Sorme.

Cette ressource très suffisante en quantité pose problème au niveau de la qualité, le lac étant atteint d'eutrophisation. La Communauté a engagé dès le début des années 1990 en collaboration avec les agriculteurs du bassin, la Chambre d'Agriculture 71, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général 71 la mise en œuvre d'un programme d'actions de préservation du lac de la Sorme, qui a montré en 2005 la maîtrise de la qualité de l'eau du lac.

Ces actions de préservation sont poursuivies et renforcées dans le cadre du Contrat de Bassin Versant 2006-2010. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles préservant la ressource en eau sur le bassin, ainsi que de définir les actions à mener directement sur le lac et son contenu en complément de la rénovation-extension de l'usine d'eau potable réalisée de 2009 à 2010.

Dans le cadre de la "loi Grenelle" cette ressource a été classée en 2009 captage stratégique.

## **2 - Potabilisation**

L'eau potable nécessaire à la consommation humaine est produite dans trois usines de traitement :

- *Usine de la Marolle* (rue des Alpes au CREUSOT) dont la capacité de traitement est de 6 000 m<sup>3</sup>/jour.
- *Usine de la Couronne* (rue Sully Prudhomme au CREUSOT) dont la capacité de traitement est de 12 000 m<sup>3</sup>/jour.
- *Usine de la Sorme* (mise à niveau de 2009 à 2010) implantée à l'aval du barrage de la Sorme dont la capacité de traitement est de 20 000 m<sup>3</sup>/jour.

Les deux usines du CREUSOT, situées en zone urbaine, créent quelques nuisances aux riverains : bruit des compresseurs, poussière lors des livraisons de chaux.

L'emprise actuelle de l'usine de la Marolle ne permet plus l'implantation d'équipements nouveaux.

## **3 - Distribution**

La distribution s'effectue à partir de 29 réservoirs alimentés gravitairement ou par pompage (positionnés sur le plan des réseaux). Leur capacité est de 33 000 m<sup>3</sup> assurant une sécurité d'alimentation de 40 heures en période de consommation moyenne et supérieure à 24 heures en consommation de pointe.

Le réseau de distribution est composé de 1 120 km de canalisations en fonte et P.V.C. de 60 à 400 mm de diamètre implantées en majorité sur le Domaine Public. Les implantations en terrain privé ont en général fait l'objet de servitudes avec les propriétaires.

Une partie du réseau en fonte est relativement vétuste et génère encore ponctuellement des problèmes "d'eau colorée".

Le débit en tout point du réseau est correct pour l'alimentation domestique mais n'assure pas toujours la défense incendie.

Le territoire de la Communauté Urbaine est desservi à pratiquement 100 %. Seuls quelques sièges d'exploitation agricole ne peuvent être alimentés par le réseau public sans extension.

Conformément à la réglementation, l'inventaire des puits et forages privés est en cours notamment ce qui concerne les éventuelles connexions avec le réseau public.

## **B - Evolution envisagée ou à l'étude**

### **1 - Ressources**

#### a) Protection -

Secteur nord : mise en œuvre des actions réglementaires liées aux périmètres de protection.

Secteur sud : mise en œuvre de la révision des périmètres de protection et du programme d'actions stratégiques "Grenelle".

#### b) Sécurité d'approvisionnement -

- *Interconnexion en eau brute entre la zone Nord et la zone Sud.*

Actuellement la zone Nord peut compter sur un transfert par pompage de 500m<sup>3</sup>/heure de la Somme sur l'usine de la Couronne, par contre le retour de la zone Nord sur la Somme n'est pas possible.

Les études menées dans le cadre du Schéma Directeur Eau Assainissement 2002-2012 en 2004-2005 ont permis de définir les adaptations du patrimoine et des consignes de gestion devant permettre d'améliorer la sécurité d'approvisionnement par une optimisation des ressources existantes, globalement bien suffisantes à long terme pour l'ensemble des besoins.

Ainsi, dans le cadre de ce schéma,

a) ont été menées les actions suivantes :

- mise en place d'appareils de mesure et de télégestion complémentaires sur les ressources, usines et réseaux,
- adaptations des consignes de gestion.

b) sont envisagées les actions suivantes :

- optimisation des réseaux de transfert SORME-COURONNE (eau brute) et Nord-Sud (eau potable).

Cette problématique fait partie des questions importantes prises en compte dans le cadre de l'étude de révision du Schéma Directeur Eau Potable en cours.

## **2 - Potabilisation**

Les chaînes de traitement des 3 usines permettent de distribuer, pour la consommation humaine, une eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux textes en vigueur ; après la remise à niveau de l'usine de la Somme (2009 – 2010), il convient d'améliorer le traitement de la zone nord :

- en améliorant l'élimination de la matière organique,
- en améliorant les qualités gustatives de l'eau.

## **3 - Distribution**

- Les réserves d'eau traitée sont suffisantes et l'ensemble des réservoirs fait l'objet, dans le cadre du Schéma Directeur Eau Assainissement 2002-2012, d'un programme d'entretien pluriannuel.

- L'ensemble des canalisations fait l'objet dans le cadre du Schéma Directeur Eau Assainissement 2002-2012 d'un programme d'entretien pluriannuel

- La suppression des branchements en plomb est poursuivie et renforcée par le fermier de la CCM ; tous les branchements d'établissement publics, d'école, Centres de Santé ont déjà été renouvelés.

Les interventions sur les réseaux et ouvrages ont été largement renforcées depuis 2006 par la mise en œuvre du Plan Qualité Eau.

## II - L'EAU INDUSTRIELLE

### A - Description de la situation actuelle

La collectivité assure l'approvisionnement en eau industrielle de 3 zones :

- le **site industriel du Creusot** (ex. site Creusot-Loire dont les canalisations et ouvrages ont été intégrés au patrimoine Communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010) -

L'approvisionnement s'effectue à partir des ressources du Haut-Rançon et de Saint-Sernin via les canalisations d'adduction. Le stockage s'effectue dans 2 bassins de 14 000 m<sup>3</sup> route de Saint-Sernin, la distribution par des canalisations implantées partiellement en servitudes et sur les voies C.U.C.M.

- la **zone de Torcy** alimentée gravitairement par un réseau public depuis les 2 réservoirs de 5 000 m<sup>3</sup> du Thiellay à partir de l'eau prélevée dans la rigole de Torcy (accord VNF) et refoulée sur les réservoirs.

- la **zone de la Fiolle à Blanzay** est alimentée par pompage à partir du lac de la Sorme.

Les canalisations et ouvrages appartenant à la Communauté Urbaine sont reportés sur les plans des réseaux.

### B - Evolution envisagée

L'évolution des activités industrielles du territoire (qui doivent économiser de plus en plus rigoureusement l'eau et traiter leurs rejets de manière indépendante) conduit la C.C.M. à étudier le renforcement de son patrimoine « eau et assainissement » et à adapter la gestion de l'eau afin de proposer un service public de qualité, à un coût maîtrisé pour tous.

L'utilisation de l'eau industrielle est amenée à se développer pour économiser l'eau potable

### **III - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

#### **A - Situation actuelle**

Les eaux usées sont collectées à 85 % sur l'ensemble de l'aire communautaire. Des extensions sont nécessaires dans certaines zones où l'habitat est existant.

Ces extensions sont identifiées dans le Plan de Zonage d'Assainissement Collectif et non collectif établi en 2006.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place en 2010. Les diagnostics, à charge du délégataire, sont engagés et doivent être entièrement réalisés début 2012 (environ 3 500 installations). S'en suivront les contrôles de bon fonctionnement réalisés également par le délégataire. La Communauté a en charge le contrôle de conception et de réalisations des installations.

#### **1 - Réseaux**

Le patrimoine des réseaux d'assainissement est le suivant fin 2009 :

##### ***LE RESEAU DE COLLECTE***

La longueur totale du réseau d'assainissement est de 857 kilomètres dont :

- 321 km de réseau unitaire, (dont 6 Km en refoulement)
- 297 km de réseau d'eaux usées, (dont 19 Km en refoulement)
- 239 km de réseau d'eaux pluviales

##### ***LES OUVRAGES COMPLEMENTAIRES D'ASSAINISSEMENT***

- 343 déversoirs d'orage,
- 11 599 regards de visite,
- 68 postes de relèvement.

La C.C.M. poursuit l'entretien de l'ensemble de son patrimoine dans le cadre du Schéma Directeur Eau Assainissement 2002-2012 par le biais de programmes pluriannuels de travaux visant à étancher les réseaux, mettre en conformité les branchements et contrôler les rejets.



Un ouvrage pluvial important dit Grand Collecteur du Creusot permettant l'écoulement des eaux pluviales de la majeure partie de l'agglomération du Creusot fait l'objet depuis 2007 d'une rénovation ainsi que d'un renforcement engagés dans le cadre du Schéma Directeur de développement du Site Industriel du Creusot.

## **2 – Dépollution des Eaux**

Les eaux usées sont acheminées pour être traitées sur 18 Unités de Dépollution de Eaux dont la capacité varie de 150 à 65 000 équivalents/habitants (reportées sur les plans).

Dans le secteur Sud, les boues sont valorisées en agriculture après chaulage à la station de Montceau, et dans le secteur Nord, elles sont transportées déshydratées en décharge de classe 2.

Les sables et les graisses sont transportés en décharge de classe 2.

### **B - Evolution envisagée ou à l'étude**

Dans le cadre du Schéma Directeur Eau Assainissement 2002-2012 sont engagés :

- La révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif,
- Les études de création de 5 bassins d'orages,
- L'étude de faisabilité de la valorisation complète des boues via épandage agricole,
- L'intégration urbaine de la l'usine de dépollution de Montceau les Mines,
- Les projets d'assainissement collectif isolés des trois hameaux de Vernizy et Voisottes au Breuil et Touillards à Ciry le Noble.

Dans le cadre de révision du Schéma Directeur Eau Assainissement engagée en 2010 :

- Les Schémas d'assainissement de Génelard, Saint Sernin, Sanvignes - Ciry le Noble,
- Le Schéma de traitement des sables et des graisses,
- L'optimisation du suivi patrimonial,
- L'établissement d'un programme pluriannuel d'interventions réseaux et ouvrages,

Dans le cadre de l'assainissement non collectif est engagée la réflexion sur le développement des compétences à l'entretien et aux travaux.